

## NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

COMMUNE DE ST MICHEL DE CHABRILLANOUX

### NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

*annexe : extrait du CGCT*

#### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de St Michel de Chabrilanoux ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il retrace les dépenses et recettes pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif a été voté le 08 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **II. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie et camping municipal), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 663 479.95 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 44.80% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 325 453.26 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.  
(DGF2016 : 71 459€/DGF2017 : 67 497€/DGF 2018 : 67 433€/DGF 2019 : 67 433€)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (pour 2018 : 82 771€ et pour 2019 : 84 927€)

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Déficit Brut reporté	17,65 €	Excédent brut reporté	295 149,38 €
Dépenses courantes	122 690,96 €	Recettes des services	71 209,42 €
Dépenses de personnel	145 794,71 €	Impôts et taxes	166 134,17 €
Autres dépenses de gestion courante	24 560,59 €	Dotations et participations	117 339,00 €
Dépenses financières	9 955,68 €	Autres recettes de gestion courante	7 296,94 €
Dépenses exceptionnelles	21 033,67 €	Recettes exceptionnelles	1 409,12 €
Autres dépenses		Recettes financières	3,82 €
Dépenses imprévues		Autres recettes	1 043,12 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 400,00 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 894,98 €
Total général	325 453,26 €	Total général	663 479,95 €

Commentaires concernant les données de ce tableau

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- concernant les ménages

. Taxe d'habitation : 7,92 %

. Taxe foncière sur le bâti : 13,17 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 44,01 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 84 927 euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 117 339 euros, dont une attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle de 3 574 euros pour de travaux.

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	83 294.41 €	Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	26 588.97 €	FCTVA	9 862.00 €
Concessions, logiciels	259.00 €	Mise en réserves	
Terrain et aménagements	5 677.36 €	Autres	83 294.41 €
Travaux de bâtiments	32 362.07 €	Taxe aménagement	697.43 €
Travaux de voirie	74 827.45 €	Subventions	2 633.17 €
Réseaux câblés		Emprunt et caution	
Autres dépenses	12 506.78 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 400.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)			
Total général	235 516.04 €	Total général	97 887.01 €

c) Les principales dépenses de l'année 2019 sont les suivantes :

- Voirie sur la Dolce Via
- Réfection et mise aux normes piscine camping
- installation alarme et volet roulant la poste
- Mise aux normes électriques camping

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : DETR 2018 reporté sur 2019 pour l'installation d'un générateur eau chaude pour le camping municipal pour un montant de 2 633.17€
- de la Région pour la voie douce accordée et en attente de réception sur 2020 : 17 306.00€
- de la CAPCA pour la voie douce accordée et en attente de réception sur 2020 : 20 190.00€

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		295 131,73 €
Opérations de l'exercice	325 435,61 €	368 330,57 €
Totaux	325 435,61 €	663 462,30 €
Résultat de clôture		338 026,69 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	83 294,41 €	
Opérations de l'exercice	152 221,63 €	97 887,01 €
Totaux	235 516,04 €	97 887,01 €
Résultat de clôture	137 629,03 €	

c) Etat de la dette

Les annuités d'emprunt représentent 36 870.33 euros dont 26 558.58 euros d'amortissement et 10 311.75 euros d'intérêts.

Le total des emprunts est de 487 055.45 euros, et le capital restant dû au 31/12/2019 est de 291 711,94 euros

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint Michel de Chabrillanoux, le 10 juin 2020

Le Maire,  
Gilles LEBRE

